

COMPTE RENDU COMITE DE PILOTAGE TAP MARDI 14 FEVRIER 2017

Personnes présentes : Mmes LIVET, DUMONTET, GRANIER, enseignantes, Mme BERTHON, déléguée de parents, Mme GALILEI, maire, Mme CHARPIN, conseillère municipale.

Excusés: Mme FOILLARD, conseillère CAF, Mme SIMON, IEN Tarare, M. IDELOVICI, délégué PEDT pour la commune.

Mme le Maire rappelle le caractère obligatoire d'un comité de pilotage annuel pour les TAP.

*Les effectifs sont en forte hausse depuis les vacances de Noël, ils sont passés de 25 (effectif stable sur les 2 années précédentes) à 35 enfants environ.

*Afin de respecter les taux d'encadrement légaux pour les nouveaux effectifs, un poste provisoire d'agent d'animation a été créé.

*La délégation de la gestion des temps périscolaires (garderie, cantine hors repas et TAP) à l'association AERES qui gère le centre Intergones se met en place peu à peu. Des difficultés d'organisation se font jour, chaque personne doit trouver sa place de s'habituer à un nouveau fonctionnement.

Un bilan sera réalisé d'ici 1 an.

*Les activités proposées restent variées et rencontrent un certain succès. Les après-midis de TAP sont bien remplis pour les enfants et les personnels encadrants. Des problèmes de discipline sont parfois à déplorer, liés à l'énervement, à l'agitation du groupe d'enfants dont le nombre est important à ce jour.

Les petits restent nombreux et sont fatigués du fait de l'absence de sieste ; une organisation différente est recherchée pour pallier ce manque.

*Dans le cadre de l'expérimentation (3 ans) des TAP, il est toujours possible de modifier les plages horaires des TAP et de les positionner sur d'autres créneaux que le vendredi après-midi.

La discussion s'engage. Plusieurs arguments semblent montrer que ce n'est pas la solution (problématique récurrente de la fin de semaine, 2 plages de 1h30 ou 4 plages de 45 min testées dans d'autres communes avec des résultats non satisfaisants).

Ce point sera évoqué à nouveau au prochain comité de pilotage si les choses ne s'apaisent pas. Un sondage auprès des familles pourra alors être fait.

*Le PEDT (Projet EDucatif Territorial) doit être révisé avant le 16 juin suite au changement de gestion.